

Handisport Classifications Aviron

PR1 (Bras et Épaules) : Cette catégorie correspond aux sportifs paraplégiques hauts ou assimilés.

En aviron dans la catégorie **AS** (maintenant [PR1](#)), les athlètes éligibles ont une atteinte majeure du tronc et des jambes.

Pour permettre l'usage des épaules le siège est fixe et le buste sanglé à un dossier. Le bateau est aussi équipé de flotteurs car l'équilibre est difficile à maintenir. La mise en action est ralentie et l'accélération progressive.

PR2 (Tronc et Bras) : Entrent dans cette catégorie, les rameurs ayant une déficience fonctionnelle des membres inférieurs.

Ne pouvant pas utiliser un siège à coulisse, ils sont donc assis sur un siège fixe et utilisent les bras et le tronc pour ramer.

En aviron, dans la catégorie **TA** (maintenant [PR2](#)) on retrouve principalement quatre profils d'athlètes présentant les handicaps suivants :

- Un handicap majeur d'une des deux jambes et légère sur la deuxième
- Une atteinte majeure des deux jambes
- L'absence d'une des deux jambes et une atteinte légère sur la deuxième
- L'absence des deux jambes

Pour les athlètes, étant donné qu'ils n'ont pas l'usage des jambes, la phase de propulsion est diminuée et l'accélération est moins franche. Leur siège est fixe et une sangle est placée au-dessus des genoux. Les équipages sont mixtes.

PR3 (Jambes, Tronc et Bras) : Cette catégorie regroupe les rameurs handicapés ayant un usage total ou partiel des jambes, du tronc et des bras ou atteints de déficience visuelle. Ces rameurs utilisent une embarcation sans adaptations particulières avec un siège à coulisse.

En aviron, dans la catégorie **LTA** (maintenant [PR3](#)), pour être éligible, les athlètes doivent au minimum, être amputés de trois doigts. On retrouve principalement cinq profils d'athlètes présentant les handicaps suivants :

- Une atteinte légère à l'un des pieds
- L'absence d'un tibia obligeant l'athlète à utiliser une prothèse
- Une atteinte majeure d'un bras
- Une atteinte sévère sur l'une des deux mains
- Une cécité sévère

Dans cette catégorie, l'embarcation est similaire à celle des valides. Les équipages doivent être composés de deux hommes et deux femmes. Et d'un maximum de deux sportifs déficients visuels.

FISA PR3-PI Physical Impairment – Déficience physique

FISA PR3 B1, PR3 B2, PR3 B3 Visual impairment – Déficience visuelle

PR3-VI Visuels - PR3-PD Déficience physique - PR3-PI

Handisport Classifications Aviron

FISA Bateaux

SCULL BOATS



PR1 Single Sculls

1 Rower

Average length: 6.32 m (20 ft 9 in)
Minimum weight: 24 kg (52.9 lbs)
Paralympic Events: PR1Mx, PR1Wx
WCH Events: PR1Mx, PR1Wx



PR2 Mixed Double Sculls

2 Rower

Average length: 10.4 m (34 ft)
Minimum weight: 37 kg (81.6 lbs)
Paralympic Events: PR2Mix2x
WCH Events: PR2Mix2x



PR3 Mixed Double Sculls

2 Rowers

Average length: 10.4 m (34 ft)
Minimum weight: 27 kg (59 lbs)
WCH Events: PR3Mix2x

SWEEP BOATS



PR3 Mixed Coxed Four

4 Rowers

Average length: 13.7 m (45 ft)
Minimum weight: 51 kg (110 lbs)
Paralympic Events: PR3Mix4+
WCH Events: PR3Mix4+